

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2021

Date de convocation et d'affichage : 15 janvier 2021

DL-20210121-001

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un janvier, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro-salle Sidney BECHET, Place de la République, à Miribel sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Annie GRIMAUD		
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Sébastien LAFORET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 ^e Adjoint		X	Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 8 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD			Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI		X
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL		X
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	Guy MONNIN, 1er Adjoint
Florence SAUBATTE	Anne-Christine DUBOST, 4e Adjoint
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER, 2e Adjoint
Vanessa GERONUTTI	Tanguy NAZARET
Margaux CHAROUSSET	-
Patricia DRAI	Marie Chantal JOLIVET
Sylvie VIRICEL	Alain ROUX

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Tanguy NAZARET	75,86 %	29	22	28



FINANCES

Droit de place sur le marché forain – Régularisation suite au second confinement

Jean-Marc BODET, adjoint au Maire en charge des finances, rappelle à l'assemblée que les tarifs des droits de place en vigueur depuis le 1er janvier 2018, ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2017.

Il indique qu'en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les commerçants abonnés en manufacturé n'ont pas pu utiliser leur droit de place entre le 29 octobre 2020 et le 28 novembre 2020.

Il propose à l'assemblée d'attribuer un avoir correspondant aux cinq jeudis non-travaillés entre ces dates aux abonnés vendant des produits manufacturés.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'un avoir correspondant aux cinq jeudis non-travaillés aux abonnés vendant des produits manufacturés, qui seront déduits de leur prochaine facture.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 21 janvier 2021

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

